



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## APPEL À PROJETS 2025

# Modèle OSIRIS et standardisation des données pour la recherche en oncologie

## OSIRIS25

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : **4 septembre 2025 – 16h00**

Soumission en ligne du dossier électronique : <https://projets.e-cancer.fr/>

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte et objectifs de l'appel à projets</b>	<b>3</b>
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs	4
<b>2</b>	<b>Champs de l'appel à projets</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Spécificités de l'appel à projets</b>	<b>5</b>
3.1	Consortium	5
3.2	Sources de données	5
3.3	Utilisation du modèle conceptuel OSIRIS et des dictionnaires de données associés	5
3.4	Gouvernance des données	5
3.5	Recommandations et obligations techniques	6
3.6	Ressources informatiques et documentaires mises à disposition	6
3.7	Formalités réglementaires et protection des données personnelles	6
<b>4</b>	<b>Modalités de participation</b>	<b>7</b>
4.1	Durée du projet	7
4.2	Coordination du projet	7
4.3	Équipes éligibles	7
4.4	Organisme bénéficiaire de la subvention	8
<b>5</b>	<b>Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets</b>	<b>8</b>
5.1	Processus de sélection	8
5.2	Recevabilité	8
5.3	Éligibilité	8
5.4	Critères d'évaluation	9
<b>6</b>	<b>Dispositions générales et financement</b>	<b>10</b>
6.1	Règlement des subventions	10
6.2	Dépenses éligibles	11
6.3	Rapport d'activité et rapport financier	11
6.4	Cumul de financement	11
6.5	Communication relative au projet subventionné	11
<b>7</b>	<b>Calendrier</b>	<b>12</b>
<b>8</b>	<b>Modalités de soumission</b>	<b>12</b>
8.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	12
8.2	Dossier de candidature	12
<b>9</b>	<b>Publication des résultats</b>	<b>13</b>
<b>10</b>	<b>Contacts</b>	<b>14</b>
<b>11</b>	<b>Annexe - Variables d'appariement avec le SNDS</b>	<b>15</b>

# 1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

---

## 1.1 Contexte

L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer. L'Institut a pour principales missions de :

- coordonner les actions de lutte contre les cancers ;
- initier et soutenir l'innovation scientifique, médicale, technologique et organisationnelle ;
- concourir à la structuration d'organisations ;
- produire des expertises ;
- produire, analyser et évaluer des données ;
- favoriser l'appropriation des connaissances et des bonnes pratiques.

À la suite des Plans cancers successifs, la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 poursuit la mobilisation collective instaurée autour de la lutte contre le cancer. L'axe 4 de cette stratégie prévoit notamment de mobiliser les données de santé et d'exploiter l'Intelligence Artificielle pour relever de nouveaux défis.

Les données disponibles dans les établissements de santé sont nombreuses et présentent un important potentiel pour la recherche, l'innovation et l'amélioration des systèmes de soins. En effet, une multitude de données médicales est produite au quotidien. Dans un premier temps, ces données sont stockées dans des bases de données intermédiaires, propre à chaque logiciel et à chaque service, puis migrent dans un entrepôt ou une base de données de l'établissement. Ainsi, pour explorer des problématiques de recherche en oncologie basées sur l'exploitation de ces bases de données, les sets de données ou datamart générés doivent s'appuyer sur des données cohérentes, de qualité et disponibles en grande quantité. Pour répondre en partie à ce problème, il existe un outil de représentation sémantique des données : le modèle conceptuel de données.

Outre ces outils de structuration sémantique, les données doivent pouvoir ensuite être échangées dans un format technique interopérable. Le standard FHIR (Fast Healthcare Interoperability Resources) est actuellement développé par la communauté internationale HL7 (Health Level 7) pour répondre à cet enjeu et faciliter l'échange sécurisé et structuré de données de santé entre systèmes grâce à l'utilisation de technologies web courantes (APIs RESTful, JSON, XML).

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer soutient le projet OSIRIS dont l'objectif est de conceptualiser le cancer d'un point de vue sémantique en utilisant des variables spécifiquement choisies par des chercheurs, des oncologues et des spécialistes en données de santé. Un modèle conceptuel, le modèle OSIRIS, ainsi qu'un set de données, ont été définis de façon consensuelle (Guérin et al., OSIRIS: A Minimum Data Set for Data Sharing and Interoperability in Oncology. JCO CCI5, 256-265(2021)). Les variables choisies sont exprimées selon des vocabulaires médicaux et des standards partagés par la communauté scientifique, et ce, afin de pouvoir être échangées entre établissements dans des formats compatibles entre eux.

À ce jour, 5 domaines sont couverts par le modèle OSIRIS portant sur les données cliniques, génomiques, de radiothérapie, d'imagerie médicale et de radiomique.

Afin d'éprouver ce modèle conceptuel théorique et d'encourager son utilisation et sa diffusion, l'Institut publie un premier appel à projets qui vise à soutenir des cas d'usage de recherche originaux et innovants s'appuyant sur le modèle de standardisation OSIRIS. Cet appel à projets OSIRIS25 contribuera ainsi à :

- poursuivre les efforts de structuration des données de santé en oncologie avec des outils facilitant leur standardisation et leur interopérabilité ;
- produire des connaissances scientifiques sur la base de la réutilisation des données de santé issues de sources diverses ;
- encourager les projets en sciences des données et bio-informatique ;

- encourager l'organisation et le développement de collaborations entre différents acteurs et la mise en commun de données ou la création d'écosystèmes autour de bases de données mutualisées.

Les projets de recherche qui seront sélectionnés auront **une durée de 48 mois** et seront financés pour un **montant de 200 000 € maximum**.

## 1.2 Objectifs

L'appel à projets OSIRIS25 a pour objectifs principaux de :

- valider l'intérêt du modèle OSIRIS comme norme de partage de données standardisées et interopérable à l'échelle nationale en oncologie ;
- évaluer la faisabilité de projets de recherche de typologies différentes<sup>1</sup> s'appuyant sur cette norme ;
- encourager la réutilisation secondaire des données via des cas d'usages innovants dans les domaines de la recherche translationnelle, clinique, en épidémiologie ou santé publique.

L'appel à projets OSIRIS25 permettra de répondre, par ailleurs, à des objectifs secondaires qui sont tout d'abord d'assurer la mise en place et l'alimentation du modèle relationnel OSIRIS dans un système de gestion de base de données adapté. De même, l'échange de données structurées de façon interopérable au format OSIRIS pourra être conforme au regard du standard HL7 FHIR. Enfin, les outils logiciels devront être développés dans un esprit de collaboration et de partage entre chercheurs, cliniciens et équipes bio-informatique/data.

L'identification d'axes d'évolution du modèle OSIRIS est également un enjeu.

## 2 Champs de l'appel à projets

---

L'appel à projets OSIRIS25 est ouvert à l'ensemble des domaines de recherche en oncologie et des disciplines scientifiques participant à la lutte contre le cancer.

Les questions de recherche proposées pourraient ainsi couvrir les champs suivants (liste non exhaustive) :

- épidémiologie et santé publique ;
- recherche translationnelle et biomédicale pour l'aide au diagnostic, au pronostic et à la décision thérapeutique ;
- personnalisation des traitements ;
- pharmacoépidémiologie et évaluation des thérapies ;
- suivi à long terme.

Sont exclus du présent appel à projets :

- les études de faisabilité ou de pré-screening à des fins d'inclusion de patients dans une étude ;
- les projets à finalité de pilotage d'établissements de santé ;
- la constitution de registre, cohorte ou base de données structurée sans projet de recherche associé.

Attention : Les projets de recherche en oncopédiatrie étant financés dans le cadre d'appels à projets dédiés, ces derniers ne seront pas éligibles dans le cadre de l'appel à projets OSIRIS25.

---

<sup>1</sup> variabilité des questions de recherche posées, des modules OSIRIS utilisés, des sources de données mobilisées, des établissements partenaires impliqués, des types de gouvernance des données, etc

## 3 Spécificités de l'appel à projets

---

### 3.1 Consortium

Le projet de recherche s'appuiera sur un consortium impliquant au minimum un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC incluant les CLCC) et un CHU ou bien CH.

Le consortium comprend les équipes éligibles (cf article 4.3) et peut également inclure des industriels ou des organismes situés hors de France si ceux-ci assurent leur propre financement et que leur contribution n'est pas susceptible de générer un conflit d'intérêt.

### 3.2 Sources de données

L'intégration et l'exploitation des sources de données multimodales, multi sources, prospectives ou rétrospectives (ex : cohortes, registres, données de vie réelle, données issues d'essais cliniques, bases clinico-biologiques (BCB), Entrepôts de Données de Santé (EDS), Plateforme de Données en Cancérologie (PDC)<sup>2</sup>, etc.) sont encouragées.

Pour les projets mobilisant les données de la PDC :

- NB1 : Le Comité scientifique et éthique de la PDC<sup>3</sup> doit émettre un avis notamment sur la pertinence des questions de recherche, la méthodologie proposée, l'adéquation avec les données mobilisées, le respect des droits des personnes notamment au regard de l'information et le respect d'un cadre éthique pour tout projet de recherche utilisant les données de la PDC.
- NB 2 : Le dictionnaire de données OSIRIS clinique intègre à cet effet, l'identification des variables nécessaires pour faciliter l'appariement aux données du SNDS (Voir Annexe 1).

### 3.3 Utilisation du modèle conceptuel OSIRIS et des dictionnaires de données associés

Une utilisation d'au moins 2 des 5 datasets OSIRIS (clinique, génomique, radiothérapie, imagerie médicale, radiomique) est attendue.

Les variables nécessaires au projet de recherche et non référencées dans les dictionnaires de données OSIRIS devront être précisées au moment de la candidature. Des propositions de nouveaux modules venant compléter les modules actuels et enrichir le modèle OSIRIS sont acceptées.

Dans le cas où les terminologies ou les nomenclatures prévues dans les dictionnaires de données OSIRIS entraîneraient une perte d'information nécessaire pour résoudre la question scientifique posée, les équipes justifieront le choix du référentiel le plus adapté (Exemples : NCIt, SNOMED CT, nomenclature sous licence payante, nomenclature ad hoc, ...).

Les axes d'investigation portant sur l'utilisation d'autres modèles conceptuels à titre d'études comparatives sont éligibles (comparaison des coûts, de l'efficacité, de l'appropriation, du contexte d'utilisation, ...). Un travail d'interopérabilité (« mapping ») pourra être réalisé entre le modèle OSIRIS et le/les modèle(s) étudié(s) (ex : OMOP, mCODE, etc).

### 3.4 Gouvernance des données

Aucun prérequis n'est imposé au sujet de la gouvernance des données qui pourra être de type centralisée, fédérée ou hybride.<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup><https://www.cancer.fr/toute-l-information-sur-les-cancers/comprendre-les-cancers/epidemiologie-et-donnees-en-cancerologie/plateforme-de-donnees-en-cancerologie-pdc>

<sup>3</sup><https://www.cancer.fr/toute-l-information-sur-les-cancers/comprendre-les-cancers/epidemiologie-et-donnees-en-cancerologie/plateforme-de-donnees-en-cancerologie-pdc/gouvernance-de-la-pdc/comite-scientifique-et-ethique>

<sup>4</sup> Gouvernance centralisée : Les données sont transférées vers une plateforme centrale gérée par le consortium.

Gouvernance fédérée : Les données sont conservées par le producteur et peuvent être requêtées par le consortium.

Gouvernance hybride : Ce modèle offre à la fois un partage central et des options fédérées pour le partage des données.

### 3.5 Recommandations et obligations techniques

Les porteurs de projet sont fortement encouragés à présenter des projets répondant aux recommandations techniques suivantes :

- une utilisation du modèle physique relationnel de données OSIRIS POSTGRESQL (Voir partie 3 Modalités de participation - 3.5. Ressources informatiques et documentaires mises à disposition).
- une utilisation du Guide d'Implémentation OSIRIS FHIR mis à disposition et consultable directement sur le site <https://ig-osiris.cancer.fr/> ou à l'adresse <https://github.com/InstitutNationalduCancer>

L'Institut ouvrira sur son compte GitHub (<https://github.com/InstitutNationalduCancer>) des repositories dédiés à chaque projet de recherche financé : la publication en « open source » des travaux de développement informatique sur ces repositories dédiés est obligatoire.

### 3.6 Ressources informatiques et documentaires mises à disposition

La documentation suivante sera mise à disposition :

- Dictionnaires de données associés au modèle OSIRIS :
  - **clinique** :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_Clinique/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es\\_OSIRISCT\\_2021\\_Clinique\\_FR.pdf](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_Clinique/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es_OSIRISCT_2021_Clinique_FR.pdf)
  - **génomique** :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_Genomic/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es\\_OSIRISCT\\_2021\\_Genomique\\_FR.pdf](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_Genomic/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es_OSIRISCT_2021_Genomique_FR.pdf)
  - **imagerie/radiomique** :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_Radiomics/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es\\_OSIRISCT\\_2023\\_ImagerieM%C3%A9dicale\\_FR.pdf](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_Radiomics/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es_OSIRISCT_2023_ImagerieM%C3%A9dicale_FR.pdf)
  - **radiothérapie** :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_Radiotherapy/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es\\_OSIRISCT\\_2023\\_Radioth%C3%A9rapie\\_FR.pdf](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_Radiotherapy/blob/main/DictionnaireDonn%C3%A9es_OSIRISCT_2023_Radioth%C3%A9rapie_FR.pdf)
- Modèle physique de données OSIRIS écrit en postgresSQL :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_OFFICIEL](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_OFFICIEL)
- Terminologies de santé disponibles utilisées dans le modèle OSIRIS :  
<https://smt.esante.gouv.fr/catalogue-des-terminologies/>
- Guide d'implémentation OSIRIS FHIR :  
[https://institutnationalducancer.github.io/ImplementationGuide\\_OsirisFHIR/master/ig/](https://institutnationalducancer.github.io/ImplementationGuide_OsirisFHIR/master/ig/)
- Modèle conceptuel de données OSIRIS :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_OFFICIEL](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_OFFICIEL)
- Modèle logique de données OSIRIS :  
[https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS\\_OFFICIEL](https://github.com/InstitutNationalduCancer/OSIRIS_OFFICIEL)

### 3.7 Formalités réglementaires et protection des données personnelles

Si le projet de recherche implique le traitement de données à caractère personnel, il devra être mené en conformité au cadre réglementaire en vigueur et notamment au règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée.

Chaque projet de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé devra donc faire l'objet d'un engagement de conformité à une méthodologie de référence (procédure simplifiée) ou, à défaut de conformité avec l'un de ces référentiels, d'une demande d'autorisation recherche auprès de la CNIL.

L'organisme sélectionné (cf. ch 4.4), bénéficiaire de la subvention versée par l'Institut est le responsable de traitement des données au sens de l'article 4.7 du RGPD. Il est donc responsable de la réalisation des formalités et de la soumission du dossier sur le site du Health Data Hub (qui assure le secrétariat unique pour les recherches n'impliquant pas la personne humaine) avant toute réutilisation des données. Il devra prendre les mesures utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données traitées. Il devra notamment s'assurer que le coordonnateur et les équipes :

- réalisent les formalités réglementaires nécessaires devant les autorités compétentes ;
- prennent les mesures nécessaires pour préserver et assurer la sécurité et la confidentialité des données ;
- réalisent l'information des personnes avant la mise en œuvre du projet de recherche.
- Dans le cas où le projet mobiliserait des données de la PDC, l'INCa ne pourra pas être qualifié de responsable de traitements.

Le descriptif du projet devra prendre en compte ces délais incompressibles, liés au respect à ces formalités réglementaires.

## 4 Modalités de participation

---

### 4.1 Durée du projet

La durée du projet de recherche est de 48 mois.

### 4.2 Coordination du projet

La coordination du projet est assurée par une seule personne.

- le coordonnateur du projet est le responsable de l'équipe dans le cadre du projet ;
- il doit être rattaché à un organisme identifié au 4.3 ci-après et travailler en France ;
- il peut relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel ;
- en raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'Institut. Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalent temps plein) devra être clairement indiqué dans le dossier de candidature ;
- un coordonnateur ne peut pas déposer plus d'un projet à cet appel à projets.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

### 4.3 Équipes éligibles

Le projet de recherche s'appuiera sur un consortium impliquant au minimum 2 équipes, dont l'une rattachée à un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC incluant les CLCC) et l'autre à un CHU ou bien CH.

La ou les équipe(s) supplémentaires pourront appartenir aux organismes suivants :

- organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, etc) ;
- établissements de santé (CHU, CLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

## 4.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

Les organismes bénéficiaires de la subvention peuvent être soit :

- Un organisme de droit public, doté d'un comptable public ;
- Un organisme de droit privé (par dérogation au Règlement des subventions et conformément à son article 3.4 permettant d'y déroger) qui peut être bénéficiaire de la subvention et procéder au reversement à des équipes éligibles au sens de l'art. 4.3 du texte de l'AAP dès lors qu'une équipe participante au projet lui est rattachée et que ces versements sont nécessaires à la mise en œuvre de ce dernier

L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'Institut national du cancer et ses équipes de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.

## 5 Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets

---

### 5.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique international (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique, médicale et en science des données.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du-cancer/deontologie-et-transparence>
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'Institut vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel à projets ;
- évaluation des projets :
  - les membres du CE évaluent les projets ;
  - chaque projet est évalué par 3 rapporteurs ;
  - le CE propose une liste des projets à financer.
- résultats : Décision de l'Institut et publication des résultats.

### 5.2 Recevabilité

- Le dossier complet doit être soumis dans les délais (cf. ch.7) et au format demandé (cf. ch.8) ;
- L'ensemble des documents demandés doit figurer dans le dossier de candidature ;
- Le dossier de descriptif du projet est rédigé en anglais.

### 5.3 Éligibilité

- le projet doit répondre aux objectifs et être dans le champ du présent appel à projets (cf. ch.1 et ch.2) ;

- le projet doit avoir une durée de 48 mois ;
- le projet doit comporter a minima 2 équipes impliquant un ESPIC et un CHU ou bien CH ;
- le coordonnateur ne peut déposer qu'un seul projet à cet appel à projets ;
- un même projet ne peut être soumis simultanément à plusieurs appels à projets de l'Institut ;
- le même projet ne peut être déposé auprès d'autres organismes financeurs que lorsque le résultat de non-sélection à l'AAP auquel il était soumis a été notifié par l'Institut au coordonnateur ;
- le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du CE de cet appel à projets ;
- le coordonnateur ne peut pas assurer la coordination de plus de 3 projets en cours de financement par l'Institut au moment de la proposition finale du CE ;
- le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'Institut ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ces différents projets ;
- les dossiers de candidatures doivent être clairement structurés et rédigés, et respecter les modalités de soumission (cf. ch.8). Pour les documents joints, il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le projet complet et les pièces jointes doivent être rédigés en anglais, (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est aussi requise) ;
- le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses et la justification précise du budget demandé.

## 5.4 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation porteront sur les 5 points suivants :

### Qualité scientifique du projet :

- valeur ajoutée par rapport à l'état de l'art et contribution à l'amélioration des connaissances en oncologie ;
- clarté des objectifs : définition précise des objectifs, hypothèses et méthodologie employée ;
- caractère innovant de l'approche proposée : pertinence et originalité ;
- impacts scientifique, médical, technique et/ou organisationnel.

### Qualité du consortium :

- qualité et expertises du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
- expertise des équipes participant au projet, synergie, complémentarité et pluridisciplinarité ;
- valeur ajoutée du partenariat ;
- excellence médicale/scientifique des équipes du consortium et qualité du partenariat dans son ensemble.

### Qualité de la méthodologie et du partage de données :

- disponibilité des données au moment de l'acceptation de la candidature ;
- pertinence des données mobilisées et des infrastructures en adéquation avec l'objectif du projet ;

- qualité des données assurée (documentées, standardisées, interopérables) ;
- capacité à mobiliser les données depuis leurs sources et à les rendre interopérables ;
- pertinence et qualité des méthodes d'analyses proposées pour exploiter les données et des approches algorithmiques le cas échéant.

#### **Coordination du projet :**

- qualité de la coordination et pertinence des modalités de gouvernance des données (approche fédérée/centralisée/hybride, circuit des données, modalités de sécurisation, etc) ;
- définition de tâches et d'étapes réalisables ;
- maîtrise des risques associés au projet et mitigations associées ;
- respect des règles éthiques et réglementations en vigueur.

#### **Faisabilité du projet et adéquation au financement demandé :**

- adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet ;
- adéquation des ressources humaines allouées au projet (expertises IA, data management, etc) ;
- adéquation des infrastructures nécessaires au bon déroulement du projet (hébergement des données, installation d'outils, etc) ;
- adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du projet (jalons, postes de dépenses).

## **6 Dispositions générales et financement**

---

### **6.1 Règlement des subventions**

Le financement sera attribué selon les dispositions du Règlement en vigueur relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable sur ce lien « règlement des subventions ».

Les participants au projet (coordonnateur, responsable d'équipes participantes et représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- le coordonnateur du projet s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic<sup>5</sup>) ;
- le responsable de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer (manuscrit). Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS ;
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS. Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS.

---

<sup>5</sup> Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

## 6.2 Dépenses éligibles

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée du projet.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions en vigueur de l'Institut (lien de consultation [règlement des subventions](#)) aux articles suivants :

- article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;
- article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement et d'investissement ;
- article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

Les dépenses éligibles pourront couvrir l'ensemble des développements techniques tels que :

- l'adaptation locale du modèle au système d'information tel que l'optimisation de requête SQL ou l'intégration des spécifications FHIR dans le système d'information local ;
- la mise en place d'environnement de test et de production ;
- l'utilisation du modèle dans le cadre de réutilisation secondaire des données.

## 6.3 Rapport d'activité et rapport financier

Par dérogation aux articles 6.1 et 6.2 du Règlement, le coordonnateur s'engage à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapports financiers selon une périodicité annuelle

## 6.4 Cumul de financement

Un projet soumis dans le cadre de plusieurs AAP ne peut obtenir qu'un seul financement (excepté en cas de co-financement clairement défini dans le dossier de candidature), quel que soit l'opérateur de financement, sauf validation expresse et préalable de la part des opérateurs concernés.

En cas de constat d'un cumul de financement, l'Institut se réserve le droit d'arrêter le financement du projet et de demander le remboursement des sommes octroyées.

## 6.5 Communication relative au projet subventionné

Les modalités de publication relative aux résultats du projet sont définies à l'article 11.1 du Règlement des subventions en vigueur et celles relatives à la communication à l'article 11.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS ;
- prévoir le partage en open source de programmes et de documentations ayant un potentiel de réutilisation. En contribuant à ce partage, les acteurs participent à la mutualisation des efforts dans le développement d'outils fiables d'analyse des données de santé, au bénéfice de tous. Les productions intellectuelles devront être protégées par des licences Creative

Commons CC.BY.SA. 4.0. (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>) et partagées sur le compte GitHub de l'Institut.

**NB :** La liste des projets utilisant les données de la plateforme de cancérologie est régulièrement mise à jour sur le site de l'Institut en suivant le lien ci-après : <https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/plateforme-de-donnees-en-cancerologie-pdc/etudes-mobilisant-les-donnees-de-la-pdc>. De même, le Health Data Hub recense les projets mobilisant les données de la plateforme de données en cancérologie sur le répertoire public des projets accessible à partir du lien suivant : <https://www.health-data-hub.fr/projets>.

## 7 Calendrier

---

Lancement de l'appel à projets	AVRIL 2025
Date limite de soumission du dossier de candidature	<b>4 SEPTEMBRE 2025 - 16h</b>
Comité d'évaluation	OCTOBRE 2025
Publication des résultats	DECEMBRE 2025

## 8 Modalités de soumission

---

### 8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera pas recevable.

### 8.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :

Comment déposer un dossier sur le portail Projets ?

## Informations générales

Description du projet

Budget financement

Engagement

Soumission

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
  - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
  - budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
  - CV du coordonnateur et des responsables de chaque équipe participante, format libre voir "équipes participantes" ;
  - Engagement des équipes dans la rubrique « engagement équipes ».
- Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

**Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.**

### Validation/soumission :

➔ Pour soumettre votre dossier :

- Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » voir guide du déposant (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).
- La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « **VÉRIFICATION AVANT SOUMISSION DÉFINITIVE** » ;

➔ Le clic « **soumission définitive** » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

#### Attention :

**Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.**

## 9 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs via le portail PROJETS.

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

## 10 Contacts

---

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique ou relative au contenu des projets :**

**Isabelle FERNANDEZ** [ifernandez@institutcancer.fr](mailto:ifernandez@institutcancer.fr)

Responsable de projets,  
Pôle Recherche & Innovation  
Département Biologie, Transfert & Innovations.

- **Pour tout problème d'ordre technique sur le portail de soumission :**

[assistanceprojets@institutcancer.fr](mailto:assistanceprojets@institutcancer.fr)

## 11 Annexe - Variables d'appariement avec le SNDS

Les variables décrites dans le modèle OSIRIS (module clinique) et pouvant être utilisées pour un appariement avec les données du SNDS sont décrites ci-dessous :

Identifiant de la variable	Nom de la variable	Commentaires
2.2	Identification du centre d'accueil du/de la patiente	Indiquer FINESSJ et FINESSG
<b>Non référencé dans OSIRIS</b>	Code postal de résidence ou département	Non présent dans OSIRIS_Clinique Version 1
3.1	Date de naissance	N/A
3.2	Sexe du patient	N/A
4.1	Etat des dernières nouvelles	Préférable mais non obligatoire pour appariement SNDS (Variable de contrôle)
4.2	Date de dernière nouvelles	N/A
4.3	Date de décès	Préférable mais non obligatoire pour appariement SNDS (Variable de contrôle)
5.1	Classification de la pathologie associé	Préférable mais non obligatoire pour appariement SNDS (Variable de contrôle)
7.7	Stade histologique	Besoin du statut métastatique ou non à une date donnée
7.10	Code topographique	N/A
8.2	Date de début d'un évènement tumoral	N/A
11.2	Type de traitement	Pour la modalité radiothérapie, besoin de distinguer si possible les sous-modalités : irradiation externe/interne/curiethérapie
11.7	Code CCAM	N/A
11.8	Date de début du traitement	Traitements médicamenteux systémiques du cancer avec leur date d'administration.
15.3	Date de prélèvement	N/A
<b>Non référencé dans OSIRIS</b>	Type de prélèvement réalisé	Non présent dans OSIRIS_Clinique Version 1 Variable de type VARCHAR (1) : A : Aspiration B : Biopsie chirurgicale C : Cytoponction non guidée par imagerie F : Frottis par raclage, brossage ou écouvillonnage L : Liquide spontanément émis ou de ponction O : Pièce opératoire (tout type) P : Ponction, biopsie et biopsie instrum
15.6	Topographie de l'échantillon tumoral	Classification CIM-O3